EN 3e, UN BREVET ÉQUILIBRÉ ET CLARIFIÉ

À la fin de son année de 3e, une étape importante de sa scolarité attend votre enfant : **le diplôme national du brevet**.

Cette année, le brevet est renforcé.
Les 5 épreuves qui ont lieu à la fin du mois de juin comptent autant que l'évaluation des acquis des élèves prévus par le socle.

L'ÉVALUATION DU SOCLE — 400 POINTS

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, c'est **ce que votre enfant doit savoir à la fin de sa scolarité obligatoire** (à l'âge de 16 ans).

À la fin de l'année, les professeurs évaluent les acquis des élèves prévus par le socle. Ils utilisent les **4 appréciations** suivantes qui correspondent chacune à un nombre de points. C'est leur addition qui donne le résultat de votre enfant à l'évaluation.

MAÎTRISE INSUFFISANTE →	10 points
MAÎTRISE FRAGILE →	25 points
MAÎTRISE SATISFAISANTE →	40 points
TRÈS BONNE MAÎTRISE →	50 points

EN OPTION **Des enseignements facultatifs** (latin, grec, langues régionales…) peuvent permettre d'obtenir jusqu'à **20 points supplémentaires**.